

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. PELOUX N. PERARD F. TOUCHE C. CODOUL B. GHERBI C. GARCIN F. DENIE C. BAGARD M. BOY JP. ALPHONSE JN. REYNIER C. LOUVION C. LAUGIER N. ODDOU S. GULLY K. CLEMENT JL. SEBANI S. DERDICHE C.

**PROCURATIONS** :

Monsieur LEONE Christophe	à	Madame GHERBI Christiane
Monsieur BRUNET Michel	à	Monsieur LAUGIER Nicolas
Monsieur AILLAUD Michel	à	Monsieur CODOUL Bernard
Monsieur GALLO Christian	à	Monsieur PERARD Franck
Madame RODRIGUEZ Colette	à	Madame REYNIER Christine
Monsieur JAFFRE Sylvain	à	Monsieur SPAGNOU Daniel
Monsieur MARTINOD Jean-Philippe	à	Madame SEBANI Stéphanie

**ABSENTS EXCUSES** : Monsieur SAOUDI Saïd. Madame GARNIER Céline.

Madame Sylvia ODDOU, élue secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la séance du 25 AVRIL qui est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Monsieur le Maire met au vote le compte rendu de la séance du 27 MARS qui est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Décès de Madame Myriam BLACHIER, employée communale
- Décès du père de Madame Michèle MARTINO, employée communale
- Décès du grand-père de Monsieur Alexandre MICHEL, employé communal
- Décès de l'oncle de Madame Corinne GENIEYS, employée communale.

Monsieur le Maire adresse ses plus sincères condoléances aux familles endeuillées.

Monsieur le Maire prononce l'allocution suivante relative au décès de Madame Myriam BLACHIER en présence des enfants de Myriam et de ses collègues de travail.

« Chers collègues,

Mesdames Messieurs,

Avant de poursuivre notre conseil municipal, je voudrais prendre un peu de temps pour évoquer avec vous une disparition douloureuse qui a endeuillé notre grande famille municipale.

Vous le savez, c'est avec stupeur et une immense peine mêlée d'incompréhension, que nous avons appris, ce triste 30 avril, la disparition de notre employée communale et notre amie Myriam BLACHIER.

Car si Myriam avait pris quelques jours de repos du fait qu'on la savait souffrante, rien ne laissait présager une issue aussi rapide, tragique et brutale. Du reste, l'entrevue que nous avons eu tous les deux sous les arcades quelques jours avant son hospitalisation, avait été des plus agréables. J'avais en face de moi une employée souriante, généreuse, amoureuse de son métier et de la vie, qui envisageait un départ à la retraite à la fin de l'année prochaine avec un pincement au coeur.

La crèche municipale Les P'tits Volis était bien plus qu'un lieu de travail pour Myriam : c'était sa seconde maison. Celle qui est emplie d'amour, de comptines et de rires d'enfants.

Car son métier d'éducatrice qu'elle avait embrassé à Annonay en Ardèche, un département dans lequel on sait que ses habitants ont le « coeur fidèle », elle l'exerçait toujours chez nous, depuis 1985, avec la même envie, la même passion et la même joie de vivre que les enfants lui rendaient bien.

Mais pas seulement les enfants : son niveau d'études et sa formation sur le terrain lui ayant permis d'obtenir le diplôme d'Etat d'Educatrice de Jeunes enfants, elle était aussi la plus ancienne employée du service. Et cette particularité faisait de Myriam une employée modèle, une amie prévenante, voire une maman attentive pour toutes les autres.

Alors oui, je mesure aujourd'hui encore combien il est difficile pour celles et ceux qui l'ont côtoyée au quotidien, d'admettre qu'elle n'est plus à côté d'eux pour conseiller, aider et reconforter.

Et combien il est dur pour ses trois enfants, ses petits-enfants, sa maman et toute sa famille et ses proches de combler cette absence insupportable et oh combien injuste.

Aujourd'hui, en présence de sa famille, de ses amis, de ses collègues de travail, des parents qui lui ont confié leurs enfants durant des années, la douceur de Myriam reste à jamais gravée dans nos cœurs. Merci Myriam pour tous ces beaux souvenirs que vous nous laissez et que nous garderons toujours vivants.

Quant à vous tous, parents et amis, avant que nous observions un instant de recueillement en souvenir de Myriam dont l'âme virevolte au plus haut du ciel, je voudrais vous rappeler une des plus belles phrases de RABINDRANATH TAGORE

« Ne pleurez pas mes amis, d'avoir perdu le soleil, car vos larmes vous empêcheraient de voir les étoiles »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire énumère les comptes rendus de réunions en précisant qu'ils sont à la disposition des élus :

-Commission des Travaux : 21 MAI 2019

-Commission d'Urbanisme : 21 MAI 2019.

### **1°) Compte rendu des actes passés entre le 26.04.19 et le 13.05.19**

Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER présente la liste des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui est consentie par le conseil municipal et dont la liste était jointe à la convocation.

### **2°) Compte rendu des actes passés entre le 26.04.19 et le 13.05.19 (marché)**

Monsieur Marcel BAGARD présente la liste des marchés.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de rattacher en questions diverses, une motion de soutien à l'office National des Forêts.

Monsieur Cyril DERDICHE souligne que lorsque c'est lui qui demande le rattachement d'une motion, il lui est toujours répondu que cela n'est pas possible à cause du délai de transmission de sa requête. Monsieur le Maire lui répond qu'il lui est possible de voter pour ou contre le rattachement de la motion.

Accord du conseil municipal à l'**UNANIMITE** pour rattacher la motion de soutien à l'onf en questions diverses.

### **3°)Rapport DSP Cinéma Rex 2018**

Monsieur Franck PERARD lit le rapport moral :

Total entrées 2017 :16000

Total entrées 2018 :16500

Une légère augmentation pas vraiment significative ...

Les films qui se sont distingués en 2018 :

- 3 gros succès qui se détachent des autres films
- LA CHTITE FAMILLE 792 entrées
- TAXIS 700 entrées
- LESTUCHE3 583 entrées
- Suivent LE GRAND BAIN 530 entrées, A VENGER S 3 415 entrées , LES ANIMAUX FANTASTIQUES 2 350 entrées , LES INDESTRUCTIBLES 2 360 entrées et BOHEMIAN RAPSODY 330 entrées .

Toujours des films français très populaires obtiennent de bons résultats à SISTERON , vient ensuite des films américains importants et en dernier des dessins-animés qui malheureusement n'ont plus le succès d'autrefois dans notre ville. Les gamins sont saturés par la profusion de dessins-animés proposés au cinéma y compris ceux qu'ils peuvent regarder sur les chaînes tv.

COTE SEANCES SPECIALES :

En février pour le dernier volet de la célèbre saga : »50 NUANCES DEGRES... » Soirée filles...

Animation avec Chippendale, cocktail et petits fours...une réussite ! salle complète une semaine avant.

CINE-DEBAT en juin avec des associations s'occupant des migrants : projection d'un film sur la crise migratoire suivi d'un apéritif offert par la mairie devant le cinéma...salle complète.

Des AVANT-PREMIERES ont été proposées durant l'année aux succès très aléatoires !

-LEDOUDOU avec Kad MERAD 13 entrées échec commercial, BELLE ET SEBASTIEN 3 31 entrées petit succès par rapport aux précédents, ALAD'2 avec Kev ADAMS 40 entrées ... succès et GASTON LAGAFFE 27 entrées échec commercial lui aussi.

ANNIVERSAIRE PRIVE : Une quinzaine d'enfants ont été ravis de se retrouver dans une salle décorée ...avec un petit buffet de confiseries et de gâteaux et bien sûr une projection rien que pour eux !!!

ECOLES, COLLEGES et LYCEES AU CINEMA : L'opération nationale est reconduite chaque année avec le cinéma REX, rien de spécial à dire, tout se passe bien.

Par contre, depuis cette année, le lycée Paul Arène en partenariat avec le cinéma REX et la radio Fréquence Mistral a lancé un PROJET CINEMA qui consiste à envoyer chaque mercredi 2 élèves au cinéma afin qu'ils fassent un travail d'analyse filmique et qu'ils critiquent le film vu, selon leur appréciation le lendemain sur les ondes de la radio... Les élèves concernés semblent prendre plaisir à participer à ce projet.

En ce moment, préparation de la rénovation de la salle 2 (salle de l'étage) ...changement de la moquette, des tentures murales, des fauteuils ...  
Fermeture de cette salle uniquement durant le mois de septembre pour les travaux. (le mois le plus calme pour le cinéma ! )

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2018 du cinéma « LE REX » de SISTERON. Le document a été transmis à tous les conseillers municipaux. Le rapport est mis à la disposition du public au Secrétariat général aux heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Franck PERARD souligne que **ce rapport ne donne pas lieu à vote.**

Monsieur Jean-Louis CLEMENT tient à souligner que la commune a beaucoup de chance d'avoir comme gérant Monsieur Guy MICHEL pour s'occuper du cinéma.

Monsieur le Maire rajoute que sans Guy MICHEL, grand passionné de cet art, il n'y aurait sans doute plus de cinéma. « On ne peut que le féliciter »devait conclure Monsieur le Maire.

#### **4°)Rapport DSP La Citadelle 2018**

Monsieur Daniel SPAGNOU fait part d'un bilan globalement satisfaisant. La fréquentation de la citadelle est restée stable et le festival, bousculé par les caprices de la météo, a connu le succès que laissait espérer une édition magistrale.

“En ce qui concerne les travaux et équipements : \*reconstruction à l'identique du pont-levis de type “en zig-zag“à la porte sud-ouest de la deuxième enceinte intérieure, longuement évoquée dans le rapport d'activité 2017 n'a pas pu être finalisée cette année, comme ATM espérait. On peut attendre de cette réalisation une forte augmentation de la fréquentation touristique de la citadelle et là-même de la ville. \*remplacement des structures scéniques du Théâtre de verdure devenues obsolètes.\*De petits équipements techniques ont été remplacés comme le vidéo projecteur du film “ Citadelle ! Navire des Hommes...”

La citadelle a reçu cette année 71 400 visiteurs. Une quasi-stabilité (-1%) par rapport à 2017. La clientèle française, en retrait de près de 3%, reste très largement majoritaire avec 71 % de la fréquentation totale. Le tourisme de proximité connaît une baisse sensible (-11%) tandis que progressent les régions Rhône-Alpes, Ile de France et Nord Pas de Calais. La clientèle étrangère est en augmentation de plus de 2%, toujours menée par les Hollandais, les Allemands et les Belges. La fréquentation des Italiens s'est ralentie (-9%) tandis que se renforçait celle des Suisses et des Anglais (+15%).

Pour leur 63e édition, les Nuits de la Citadelle ont offert, comme chaque année, un programme éblouissant acclamé par 5 600 spectateurs dont près de 2000 Sisteronais.

Dans ce rapport, Madame Edith ROBERT, Présidente d'ATM, souligne sa profonde gratitude envers les partenaires qui généreusement et fidèlement apportent aux Nuits leur soutien financier ou matériel. En premier lieu, la ville de Sisteron“.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activités 2018 de l'association Arts, Théâtre et Monuments (ATM) de SISTERON. Le document a été transmis à tous les conseillers municipaux. Le rapport est mis à la disposition du public au Secrétariat général aux heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Daniel SPAGNOU rappelle que **ce rapport ne donne pas lieu à vote.**

#### **5°)Délibération Secrétariat Général :**

##### **a)Modification de la convention relative au service commun de la CCSB pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur Bernard CODOUL annonce qu'une convention entre la communauté de communes du Sisteronais-Buëch et la mairie de SISTERON a été signée pour la gestion d'un service commun ADS (Autorisation du Droit des Sols) en lieu et place du service instruction effectuée soit par les anciennes intercommunalités comme la Communauté de Communes du Sisteronais soit par les Directions Départementales des Territoires, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'annexe 1 de cette convention fixe les montants tarifaires du service.

Ainsi qu'il est prévu dans la convention et par délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2019, la CCSB porte modification de l'annexe 1 à cette convention. Les modifications apportées concernent les actes ci-après dénommés, qui ne seront plus instruits à titre gracieux avec application d'un forfait de 10 € pour couvrir les frais d'envoi mais facturés au prix réel de l'acte :

A titre expérimental pour l'année 2019, les cas suivants seront instruits à titre gracieux. Un forfait de 10€ sera appliqué pour couvrir les frais d'envois :

- Demande de prorogation
- Demande de retrait
- Transfert.

Cette modification implique la mise à jour de l'annexe 1 à la convention de mutualisation relative à l'organisation du service.

Il y a lieu d'approuver par délibération la modification de l'annexe 1 de la convention relative à l'organisation du service ADS commun conformément à la proposition ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette modification. Les crédits pour couvrir les dépenses générées sont prévus au budget.

**Accord du conseil municipal par 26 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.**

## **6°)Délibération Service Comptabilité :**

### **a)Demande du Groupe Action Logement UNICIL pour une garantie de prêt d'un montant de 346 559 € à hauteur de 50 % destiné à financer des travaux de réhabilitation du groupe Les Claux du Thor à Sisteron**

Vu la demande formulée par UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE par courrier du 09 avril 2019 et tendant à solliciter la garantie à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant de 346 559 € destinés à financer des travaux de réhabilitation du groupe Les Claux du Thor à SISTERON.

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le Contrat de Prêt n° 94470 en annexe signé entre UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations,

**ARTICLE 1** : Le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 346 559 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 94470 constitué de 1 ligne du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER met au vote : **accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.**

## **7°)Délibération Services Techniques**

### **a)Acquisition parcelle BE 1283 (VC 6-La Chaumiane)**

Monsieur Bernard CODOUL expose à l'assemblée qu'à la suite des travaux de pose d'un collecteur d'assainissement sur la VC N° 6 à la Chaumiane, lors de la réfection de la chaussée, il a été empiété sur une propriété privée cadastrée BE 1283 appartenant à l'indivision DEYGLUN. La partie à régulariser représente une surface de 75 m<sup>2</sup> au profit de la Commune de Sisteron. La cession de cette surface s'effectuera à l'euro symbolique.

Les plans de l'emprise à acquérir sont présentés au Conseil Municipal.

Il y a lieu d'acquérir l'emprise de la VC6 d'une surface de 75 m<sup>2</sup> sur la parcelle BE 1283 appartenant à l'indivision DEYGLUN ; d'accepter que cette acquisition soit effectuée à l'euro symbolique et d'autoriser

Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire, notamment l'acte notarié chez Me Evelyne MALET CLÉMENT, Notaire à SISTERON.

Monsieur Cyril DERDICHE demande si ce propriétaire n'est pas lésé ?

Monsieur Bernard CODOUL dit que cela rentre non seulement dans un projet d'élargissement de voirie d'intérêt public mais aussi que cela répond à la demande du propriétaire avec un aménagement qui va aussi permettre de mieux sécuriser la sortie de son terrain.

**Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.**

### **8°) Délibération Service des Eaux :**

#### **a) Convention canalisations d'eau potable, d'eau usées et ouvrages annexes**

Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER expose à l'assemblée que dans le cadre de la création de réseau privé d'eau potable et d'assainissement, il est nécessaire d'établir une convention avec le propriétaire suivant : Mr PAUL Nicolas : parcelles BD 857 et 859.

La convention est présentée à l'assemblée.

Il y a lieu d'approuver la signature de la convention de servitudes avec le propriétaire concerné par la mise en place de réseaux d'eau potable, d'assainissement et ouvrages annexes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

Monsieur C DERDICHE demande des explications quant à la prise en charge des frais : soit par la Commune soit par les particuliers.

Monsieur Jean-Pierre TEMPLIER répond que la Commune ne supporte que les travaux sur le domaine public, sur le domaine privé c'est au propriétaire de payer.

**Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.**

### **9°) Délibérations Service du Personnel :**

#### **a) Transformations de postes**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'opérer les transformations de postes suivantes :

- 3 postes d'agent de maîtrise à temps complet en 3 postes d'agent de maîtrise principal à temps complet, compte tenu des missions confiées et des travaux techniques à exécuter qui nécessitent une expérience professionnelle confirmée, notamment en matière d'encadrement d'agents et de détention d'habilitations et de certificats d'aptitude à la conduite de certains engins ou véhicules.
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet, compte tenu des missions confiées et des travaux techniques qui comportent l'encadrement d'agents ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant des supérieurs hiérarchiques.
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, compte tenu de certaines missions

d'encadrement d'un groupe d'agents confiées et nécessitant une expérience professionnelle confirmée.

- 3 postes d'adjoint technique à temps complet en 3 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, compte tenu de la qualification professionnelle nécessaire pour exécuter des travaux techniques.
- 1 poste de technicien à temps complet en 1 poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, afin de reconnaître un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle.
- 1 poste d'ingénieur à temps complet en 1 poste d'ingénieur principal à temps complet, afin de reconnaître les fonctions de coordination et de contrôle des activités de l'ensemble des pôles techniques municipaux.
- 1 poste d'attaché à temps complet en 1 poste d'attaché principal à temps complet, afin de reconnaître un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle.
- 1 poste de puéricultrice de classe normale à temps complet en 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps complet, afin de reconnaître un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle.
- 1 poste de rédacteur à temps complet en 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, afin de reconnaître un niveau d'expertise acquis par l'expérience professionnelle au sein du service Secrétariat Etat-Civil.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, afin de reconnaître un niveau de maîtrise acquis par l'expérience professionnelle.
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, compte tenu des fonctions de coordination de l'activité d'agents administratifs et sociaux.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 26/35<sup>ème</sup> en 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 30/35<sup>ème</sup>, suite à un accroissement des tâches administratives au sein du service Secrétariat Etat-Civil.
- 2 postes d'agent principal ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet, afin de prendre en compte les fonctions de coordination d'une équipe d'agents intervenant dans les écoles maternelles.
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en 1 poste d'adjoint technique à temps complet afin de pérenniser un poste occupé par un agent non titulaire recruté initialement dans le cadre d'un contrat aidé dont le caractère permanent du besoin d'un agent technique affecté à l'entretien et à la surveillance d'équipements sportifs est établi par la direction du service des sports.
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet en 1 poste d'adjoint technique à temps complet, suite à un départ à la retraite d'un agent des services techniques et la nécessité de le remplacer par un agent titulaire des habilitations et des formations obligatoires pour la conduite de véhicules de transports de personnes.

Il y a lieu d'accepter de transformer les postes désignés ci-dessus. Les crédits correspondants seront prévus au budget communal.

**Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.**



## **b)Rémunération des agents non titulaires non permanents chargés de la surveillance aquatique des baignades**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Service des Sports organise et gère le travail saisonnier des agents chargés de la surveillance aquatique des baignades. Ces besoins en personnel correspondent à un accroissement temporaire de la charge de travail au sein du Services des Sports et nécessitent le recrutement d'agents non titulaires non permanents, détenteurs du brevet national de sauvetage et surveillance aquatique (BNSSA).

Afin de prendre en compte leurs qualifications et leurs responsabilités d'encadrement des baignades, scolaires ou publiques, ces agents seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade territorial d'éducateur des activités physiques et sportives, soit à ce jour par référence à l'indice brut 372. Il ajoute que cet indice pourra suivre les variations des grilles indiciaires fixées règlementairement pour le grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

Il y a lieu d'accepter le recrutement d'agents non titulaires non permanents pour assurer la surveillance aquatique des baignades scolaires ou publiques dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ; de préciser que la rémunération de ces agents sera définie comme mentionné ci-dessus.

Les crédits correspondants sont prévus au budget communal.

### **Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.**

Monsieur le Maire dit que les communes ont de plus en plus de mal à trouver des maitres nageurs (ex SISTERON-DIGNE-GAP) car il n'y a pratiquement plus de saisonniers avec une grosse carence à ce niveau.

Madame Stéphanie SEBANI : "Est ce que les scolaires iront à Laragne avec nos éducateurs ?"

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur C DERDICHE demande s'il s'agit des mêmes surveillants ?

Monsieur le Maire répond que sur le créneau à LARAGNE, SISTERON aura ses propres surveillants de baignade : c'est obligatoire. Il faut des surveillants de baignade en nombre suffisant par élève et par classe. Ils sont rattachés aux enfants qu'on amène.

Monsieur le Maire annonce que comme l'année dernière, la commune a passé une convention avec la commune de Laragne. Les maitres nageurs de SISTERON sont rattachés au plan d'eau.

## **10°)Questions diverses**

### **a)Motion de soutien à l'ONF**

Monsieur le Maire donne lecture d'une note de l'intersyndicale des personnels de l'Office National des Forêts :

« L'Office National des Forêts est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial dérogatoire, créé en 1964, pour succéder à l'administration des Eaux et Forêts.

Depuis sa création, l'ONF protège et gère de manière durable le bien commun : vos forêts communales et sectionales ainsi que les forêts de l'Etat.

Le modèle économique conçu pour l'ONF ne lui permet plus de remplir les missions que lui a confiées la loi.

Ce modèle économique n'est plus viable pour les raisons suivantes :

-Baisse des recettes de vente de bois issus des forêts d'Etat : en 50 ans la récolte de bois dans les forêts domaniales a augmenté de 35 % mais la recette correspondant à cette récolte a baissé de 30 %.

-Baisse du versement compensateur : cette subvention prévue par le Code forestier est versée par l'Etat à l'ONF pour financer la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités.

Depuis 1982 le versement compensateur est orienté à la baisse : de 168 M€ 2017 en 1982 à 123 M€ 2017 en 2013 soit -27%. « Sa réévaluation à 140,4 M€ à partir de 2014 le situe très en deçà de ce qu'il devrait être pour jouer le rôle que lui confère le Code forestier.

-Hausse des charges du fait du doublement de la contribution de l'établissement aux pensions des fonctionnaires (CAS-Pensions). Cette mesure instaurée en 2006 a occasionné depuis un surcoût cumulé pour l'ONF de 500 millions d'euros. En 2010 Hervé Gaymard Président du Conseil d'Administration de l'ONF écrivait à ce sujet au Président de la République : « ... si cette question n'est pas réglée de manière satisfaisante, l'Etablissement ONF ...verra son existence remise en cause.... ».

Pour équilibrer ses comptes, l'ONF a été contraint notamment :

-de supprimer 4 emplois sur 10 en 30 ans. Sur les 15 000 emplois que comptait l'ONF en 1985, il n'en reste plus que 9 000. En 2018 le Directeur général de l'ONF a annoncé 1 500 nouvelles suppressions de postes dans les 5 ans à venir. Dès 2019 il a été décidé de supprimer 460 emplois soit 1 sur 20 en une seule année.

Le service public forestier est en voie de disparition physique.

-de développer fortement ses activités commerciales au détriment de ses missions originelles

-de s'endetter lourdement : fin 2018 l'endettement de l'ONF a atteint 360 millions d'euros pour un budget annuel de 850 millions.

Quelles conséquences concrètes pour vous, communes forestières ?

En novembre 2018, la situation financière catastrophique de l'ONF a conduit le gouvernement à diligenter une mission inter ministérielle.

Cette mission est chargée de proposer à l'Etat différents scénarios d'évolution de l'ONF en prenant en compte notamment :

- les évolutions possibles du champ d'intervention de l'ONF : forêts des collectivités, forêts domaniales, missions d'intérêt général, activités concurrentielles
- les évolutions possibles de son organisation et de son statut (passage à un autre statut)

L'Etat envisage donc comme une possibilité de retirer les forêts des collectivités du champ d'intervention de l'ONF, Cela reviendrait à supprimer aux communes forestières le service public apporté par l'ONF.

Aujourd'hui les communes forestières bénéficient du service d'un agent de terrain dédié, fonctionnaire assermenté, appuyé par des services de soutien pour gérer leur forêt dans toutes ses composantes :

- affouage, chasse, foncier, risques naturels, concessions, contentieux, missions de police
- aménagement, santé des forêts, programmes coupes et travaux, martelage
- commercialisation des bois, suivis d'exploitation et de travaux, subventions...

Pour réaliser leurs travaux en forêt, les communes forestières peuvent faire appel à l'ONF et à ses 3 000 ouvriers forestiers formés, compétents et travaillant dans de bonnes conditions de sécurité.

Mais demain ? Les communes devront elles se regrouper pour chercher un autre gestionnaire ? Quel gestionnaire pourra assurer toutes ces prestations ? Avec quel financement de l'Etat ? Pour quel niveau de service et à quel prix ? A ce stade, beaucoup de questions sans réponse

Au-delà de la gestion du patrimoine forestier communal, se pose la question de l'emploi en milieu rural. Les suppressions de postes à l'ONF sont essentiellement des destructions d'emplois de gestion, de soutien et de travaux ... dans le monde rural. Aujourd'hui, l'ONF ce sont 6 000 agents de terrain et ouvriers forestiers implantés en forêt en maison forestière ou au plus près des massifs, au cœur des territoires. Avec leurs familles, ils contribuent activement à la vie sociale de très nombreuses communes. Mais demain ?

Fin de la gestion des forêts communales par l'ONF ; Scénario improbable ou hypothèse sérieuse ?

Le comité d'action publique 2022 (CAP22) a rendu son rapport portant notamment sur les missions que l'Etat doit conserver, confier à des acteurs privés ou abandonner. Pour l'Etat, est-ce que faire gérer des forêts communales par un établissement public, en assumant 80% du coût de cette gestion, fait partie de ses missions ? Rien de moins sûr.

Dans ce rapport la forêt est mentionnée une seule fois en page 97 : « dans le domaine des forêts, responsabiliser les collectivités pour la gestion et le financement de l'ONF, dont elles n'assurent qu'un cinquième du coût de l'exploitation faite pour leur compte ». Vu que le gouvernement sait que les communes forestières refusent de voir augmenter les frais de garderie qu'elles versent à l'ONF, quelle est l'alternative à cette proposition ? Supprimer aux communes forestières le service public de l'ONF ... puisqu'elles ne veulent pas payer plus ?

Cà rejoindrait la proposition faite par la Direction Générale du Trésor en 2010 : « A moyen terme, il pourrait être utile d'étudier la possibilité de déléguer la gestion des forêts communales sous forme de concessions à des prestataires privés ».

Vu le contexte général autour des services publics, vu la situation financière de l'ONF et vu les propositions faites par le passé par le Ministère de l'Economie, la fin de la gestion des forêts communales par l'ONF apparaît comme une hypothèse à prendre au sérieux.

Vu les enjeux, ce serait une grave erreur

Qu'il s'agisse de la qualité de l'air, de l'eau, des paysages, du stockage du carbone, de la protection des personnes et des biens, de la biodiversité, de l'accueil d'un public aux attentes croissantes, les services rendus par la forêt à la société ont pris au fil des ans une nouvelle dimension sans qu'aucune de ces fonctions ne fasse l'objet d'un financement à la hauteur des enjeux.

En parallèle, l'Etat a demandé à l'ONF de développer une politique destinée à sécuriser l'approvisionnement en bois de la filière et de ses 400 000 emplois localisés essentiellement dans le monde rural. Mais aucun financement de ces nouveaux services, par la filière ou par l'État n'a été mis en place.

Le travail de fond mené dans vos forêts par des générations de forestiers publics est globalement reconnu par les usagers, par les professionnels de la filière forêt-bois et par vous, élus des collectivités mais manifestement pas, ou insuffisamment, par l'Etat.

Et pourtant l'ONF est un des derniers services publics présents dans le monde rural. Son action auprès des 11 000 communes forestières est essentielle pour le développement local et l'avenir de territoires par ailleurs délaissés.

Enfin à l'aube du défi sans précédent que constitue l'évolution des forêts face aux changements climatiques, l'enjeu est plus que jamais technique et doit s'inscrire dans une vision publique à long terme. Au lieu de cela, c'est le court terme qui semble aujourd'hui conduire les réflexions en cours.

Au vu des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, mettre fin au service public de l'ONF notamment dans les forêts communales serait à notre sens une grave erreur, une erreur de nature à faire reculer l'intérêt général et celui des générations futures.

### Conclusion

A ce stade il n'est pas dit que l'hypothèse « fin du service public de l'ONF » soit retenue par le gouvernement. Mais le simple fait que l'hypothèse soit à l'étude nous conduit à vous alerter, vous qui bénéficiez au quotidien de ce service. Dans la période il nous semble crucial que les communes forestières adressent un message fort à l'Etat, sans attendre des arbitrages radicaux sur lesquels il serait bien difficile de revenir.

Les personnels de l'ONF en appellent donc à votre aide et à votre soutien ».

Monsieur le Maire annonce que le conseil municipal SOUTIENT les personnels de l'Office National des Forêts et DEMANDE au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures .

**Accord du conseil municipal à l'UNANIMITE.**

Monsieur C DERDICHE demande s'il en sera fait de même pour les barrages privatisés ?

Monsieur le Maire lui répond que le projet de privatisation des barrages est l'affaire d'une directive de l'Europe : " Si on privatise le lac de Serre Ponçon, cela voudrait dire privatisation de l'usine EDF de SISTERON. On produit plus d'énergie que le lac de Serre Ponçon. Ce serait scandaleux de vouloir privatiser le lac de Serre Ponçon qui alimente tout MARSEILLE, la Vallée de la Durance"...Dès que Monsieur le Maire sera en possession du projet de motion des maires concernés, il l'a présentera au conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie la presse et le public pour leur présence et souhaite une bonne soirée à toute l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.